Le Comité recommande : 1. " Que le " révérend David-O.-R. Dufresne soit " nommé membre du bureau d'examina- " teurs du Lac St-Jean, en remplace- " ment du révérend M. Bruno-E. " Leclerc."

2. " Que le révérend M. Gérard des " Finances, soit adjoint comme membre " actif du bureau d'examinateurs des " Iles de la Madeleine."

3. " Que le révérend M. Onésime La- " voie soit nommé membre du bureau " d'examinateurs du Saguenay. en rem- " placement du révérend M. C.-L. Pa- " rent."

Le comité recommande que le docteur Brennan soit nommé professeur à l'Ecole normale Jacques-Cartier de Montréal, en remplacement de feu M. de Bonpart, avec un traitement annuel de six cents piastres ($600) ; et que le traitement de M. le docteur Chabot, professeur à la même institution, soit augmenté de deux cents piastres ($200).

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet, le comité recommande :

" Que MM. Joseph-Onésime Thibault, " Louis-Hector Bellerose, Marie-Joseph " Curot et Joseph-Zoël Dubeau soient " recommandés au gouvernement pour " être nommés inspecteurs d'écoles pour " les districts d'inspection nouvellement " établis par le comité catholique, avec " un traitement de huit cents piastres " ($800) par année ;

" Et que les traitements de MM. les " inspecteurs d'écoles Désiré Bégin et " Pierre-Ferdinand Béland soient portés " à neuf cents piastres ($900) respecti- " vement."

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par l'honorable H. Archambault, il est résolu :

" Que le comité catholique du Conseil " de l'Instruction publique approuve " cordialement l'idée d'étendre l'ensei- " gnement universitaire tel que suggérée " dans le mémoire lu à la Société royale " du Canada par M. l'abbé Laflamme, " et qu'il verrait favorablement toute " mesure adoptée par le gouvernement, " les municipalités ou les particuliers en " vue d'assurer cette extension."

L'honorable F. Langelier donne l'avis de motion qui suit :

" Dans le but d'établir autant d'uni- " formité que possible dans l'enseigne- " ment et afin de suppléer au manque " de connaissances pédagogiques de la " plupart des des instituteurs et des ins- " titutrices qui n'ont pas suivi de cours " spéciaux, il serait avantageux de re- " commander aux inspecteurs d'écoles de " faire, lors de leur première tournée " d'inspection, une conférence pédagogi- " que dans chacune des municipalités de " leurs districts."

" Ces conférences, qui dureraient deux " jours, devraient être faites suivant un " programme et des instructions qui se- " raient fournies à l'inspecteur par les " comités du Conseil de l'Instruction pu- " blique.

" L'inspecteur d'écoles recevrait trois " piastres ($3.00) pour les deux jours de " conférences.

" Dans le cas où il y aurait plusieurs " municipalités scolaires dans une pa- " roisse, une seule conférence serait faite " pour tous les instituteurs et institu- " trices de cette paroisse.

" L'inspecteur d'écoles emploierait " l'après-midi de la seconde journée de " la conférence à interroger les institu- " teurs et les institutrices qui l'auraient " suivie, afin de se rendre compte du " degré de compétence de chacun d'eux.

" Des certificats seraient délivrés par " l'inspecteur aux maîtres et aux maî- " tresses qui auraient suivi ces conféren- " ces, constatant : 1. qu'ils ont assisté " aux séances ; 2. qu'ils ont profité des " explications qui leur ont été données.

" Ces conférences ne coûteraient pas " plus de $3,600 par année."

L'honorable M. Masson donne avis de motion qu'il proposera la nomination d'un inspecteur général des écoles, conformément aux décisions de ce Comité en date du 24 et du 25 septembre 1890.

Le Comité adopte la résolution suivante, sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par l'honorable juge Jetté :

" Que ce Comité reconnaît toute l'im- " portance qu'il y a pour la province de " Québec de prendre part à l'Exposition